



Les États parties à la Convention sur les armes à sous-munitions doivent pouvoir **accéder à la coopération et à l'assistance internationale**. L'adhésion à la Convention est une occasion pour les États concernés d'obtenir un soutien pour des activités qu'ils entreprennent déjà dans de nombreux cas.



En reconnaissance du douzième anniversaire de la Convention, nous avons rassemblé douze raisons pour lesquelles les États devraient adhérer à la Convention sans tarder.



#joinCCM #StopClusterBombsNow
Stopclustermunitions.org